HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DE SES ORIGINES ET DE SON GÉNIE

PAR

A. GRANIER DE CASSAGNAC
DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF

Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.

BORDEAUX
IMPRIMERIE AUGUSTE LAVERTUJON, 7, RUE DE GRASSI
—
1867

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DE SES ORIGINES ET DE SON GÉNIE

PAR

A. CRANIER DE CASSAGNAC

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF

BORDEAUX

IMPRIMERIE AUGUSTE LAVERTUJON, 7, RUE DE GRASSI

1867

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

DE SES ORIGINES ET DE SON GÉNIE

La langue française a conquis dans le monde un empire qu'aucune autre n'égala jamais.

Le grec fut autrefois, non seulement la langue de l'Hellade, mais encore celle de la moitié de l'Italie, de l'Archipel, de l'Asie-Mineure et des villes commerçantes de la Syrie et de l'Égypte; et le latin, né dans l'étroit espace compris entre le Tibre, les montagnes de la Sabine et la mer Tyrrhénienne, après avoir suivi les armées romaines dans leurs conquêtes, y était devenu, sous l'Empire, la langue de la société cultivée.

Mais la diffusion de la langue française parmi les nations modernes a pris bien plus d'étendue encore, et surtout plus de solidité.

Si le grec envahit la Syrie et l'Égypte, l'orient de l'Italie et l'occident de l'Asie-Mineure, il y pénétra sur les pas des colonies helléniques. Si le latin s'établit parmi les peuples soumis à la domination romaine, c'est qu'il y était surtout la langue imposée dans le prétoire des gouverneurs. La langue française ne doit son empire ni à des émigrations en pays étranger, ni à la conquête; accueillie pour elle-même, elle s'est spontanément établie parmi les peuples les plus libres et dans les capitales des États les plus puissants.

Devenu, dès l'époque du traité de Westphalie, la langue diplomatique de l'Europe, même entre les nations étrangères, le français a pénétré peu à peu, depuis lors, parmi les classes élégantes et lettrées de tous les pays. On parle français à la cour de Russie, à la cour d'Autriche, à la

cour de Prusse, à la cour de Portugal, à la cour d'Espagne, et, à l'exemple de la cour, dans toutes les familles considérables de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Berlin, de Lisbonne et de Madrid.

Il existe à Lisbonne un théâtre français permanent; et l'éducation d'un jeune Russe ou d'une jeune Anglaise ne passerait pas pour complète, s'ils n'étaient en état de parler couramment la langue française.

Nos livres, nos pièces de théâtre, nos mœurs courtoises et hospitalières ont tout d'abord fondé cet empire de la langue française, à la fois si claire, si élégante, et si propre, par sa finesse, à rendre toutes les nuances et toutes les délicatesses de la pensée. Le retentissement de nos révolutions, l'éclat de nos armes, la célébrité de nos arts, l'attrait des moindres futilités inventées par nos modes, n'ont laissé, nulle part dans le monde, un seul esprit indifférent à ce qui s'élabore dans notre rayonnante capitale. A Rio, à la Havane, à New-York, à Rome, à Londres, à Moscou, toutes les jeunes imaginations rêvent de Paris. Pas un artiste ne se croit en possession d'une sérieuse renommée, s'il n'a obtenu la sanction de nos suffrages. La conséquence naturelle de cette préoccupation universelle des choses de la France devait être nécessairement, et a été, la propagation toujours croissante du français.

Nous avons un intérêt trop grand et trop manifeste au maintien et à l'agrandissement du glorieux empire moral exercé à l'aide de notre langue, pour reculer devant aucun des efforts qui auraient pour but de le consolider. Bien évidemment, l'influence directe exercée par une langue est inséparable de l'action indirecte attachée au nom et aux œuvres du peuple qui la parle; cependant, la beauté, la régularité, la richesse de cette langue elle-même, entrent pour une grande part dans le crédit qu'elle obtient au dehors. Le grec ne fut jamais tant parlé à Rome et en

Orient qu'après la chute de la puissance politique de la Grèce; et il dut ce privilége à des formes si correctes et si nobles, que la lecture et la composition en langue grecque étaient, au dire de Quintilien, le seul moyen d'initier les enfants aux règles de la lecture et de la composition en langue latine ([1]).

Maintenir la langue française dans la voie qui lui a valu un empire si honorable, conserver à la fois sa fermeté et sa souplesse, sa clarté et sa grâce, doit être le vœu le plus ardent de tout lettré français, puisque, seul, il jouit de ce privilége immense, d'écrire pour tous les pays en écrivant pour le sien. Or, les langues, comme toutes les choses de ce monde, vont se modifiant et s'altérant, si un art éclairé ne s'applique incessamment à conserver leurs règles qui s'oublient ou leur éclat qui se ternit.

Varron se préoccupait, de son temps, des moyens de maintenir les éléments constitutifs de ce que les grammairiens de Rome appelaient la *latinité*, mot qui s'entendait du génie et des règles de la langue latine, considérée dans ses sources et dans ses traditions ([2]). Leibnitz, cet illustre allemand, si affectueusement attaché aux choses de la France, rêvait pour notre Académie française une préoccupation et des soins pareils; et il croyait que, moyennant la recherche assidue des origines et des étymologies de notre langue, on parviendrait à lui conserver ses qualités essentielles, ainsi que la direction logique de son développement ([3]).

Préserver la langue, la fortifier et la rajeunir sans cesse en la retrempant dans ses sources, telle devait être, et telle a été en effet, la pensée constante de ceux à qui ses destinées étaient chères. C'est pour atteindre ce résultat si

([1]) Quintilien : *Institut. orator.*, lib. I., cap. I, IV.

([2]) Varro : *De Ling. lat.*, lib. IV.

([3]) Leibnitz : *Opera omnia*, t. VI, part. II, *Collectan. etymoligica*, — sur la culture de la langue allemande.

désirable que Ducange a composé son *Glossaire* de la moyenne et basse latinité [1], et que Raynouard a composé son *Lexique roman* [2].

A l'époque où Raynouard se livrait à ses travaux, la question des origines de la langue française se débattait, depuis près d'un siècle, avec une grande vivacité et une plus grande confusion.

Quelle cause avait suscité cette dispute? C'était la publication d'un certain nombre de poëmes, composés en vieux dialectes provinciaux, du nord ou du midi de la France, et remontant au quatorzième, au treizième, et même au douzième siècle.

Des érudits qui s'étaient appliqués à mettre de l'ordre et de la clarté dans nos origines nationales, Claude Fauchet, Étienne Pasquier, Ducange, Montfaucon, avaient trouvé et utilement consulté, dans diverses bibliothèques d'Italie et de France, un très grand nombre de ces poëmes, écrits en vers provençaux, poitevins, normands, picards, champenois, et dont le *Roman de la Rose*, composé par Guillaume de Lorris et par Jean de Meung, à la fin du douzième siècle, était, depuis l'édition de Marot, donnée en 1527, le modèle le plus connu et le plus vanté. Le goût des savants se porta, avec beaucoup de vivacité, vers ces productions, précieuses à plus d'un titre, mais dont la publication, poursuivie encore avec zèle, n'a peut-être pas répondu à ce qu'en attendaient l'histoire et les lettres. Barbazan, Lacurne de Sainte-Palaye, Legrand d'Aussy, Méon, Roquefort et Raynouard livrèrent, à l'envi l'un de l'autre, à la curiosité du public, une masse considérable de poésies du moyen-âge, masse bien grossie depuis lors par les pu-

[1] *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum à Carolo Dufresne, domino Du Cange, etc. Præfat.*, cap. XXII, XXIII, LXXIV.

[2] Dans ses recherches philologiques sur la langue romane, placées en tête du *Lexique*, il dit, page 1, qu'élu à l'Académie en 1807, et déterminé à remplir ses devoirs, il s'occupa des origines de la langue française.

blications des paléographes éminents sortis de l'École des Chartes.

Toutes ces compositions, tous ces poëmes, divers de forme et de sujet, étaient écrits en dialectes évidemment différents; quelques-uns, surtout les plus anciens, difficiles à comprendre, mais pouvant néanmoins être ramenés à deux types généraux, savoir : les idiomès ou patois actuels du Nord, et les idiomes ou patois actuels du Midi.

Quelles étaient et d'où venaient les deux familles de dialectes employés dans ces poëmes, et quel rôle jouaient-elles dans l'histoire de la langue française? C'étaient là les deux questions qui sortaient inexorablement de la publication et de l'examen des textes.

La critique fut unanime sur le nom général qu'il convenait de donner aux dialectes dans lesquels ces poëmes étaient écrits; on les appela *langue romane*, ceux du Nord aussi bien que ceux du Midi ([1]); c'était le nom que la plupart des auteurs leur avaient donné eux-mêmes; mais la critique se sépara en deux camps sur l'origine et sur la nature de ces dialectes, ainsi que sur le rapport qu'ils avaient avec la langue française.

Pour l'un des deux camps, la langue romane tout entière n'était qu'un parler imparfait, grossier et barbare, né au moyen-âge d'une corruption de la langue latine, qu'on supposait avoir été adoptée par tous les Gaulois, sous la domination romaine; et l'on ajoutait que cette langue romane, polie par le temps et par les mœurs, était, à la longue, devenue la langue française.

Pour l'autre camp, la langue romane, bien loin d'être née au moyen-âge, était l'antique langue gauloise elle-même, parlée par nos pères avant César, restée intacte sous la domination romaine, et dont les divers dialectes,

([1]) Il faut reconnaître que le nom de *langue romane* désigna d'abord les dialectes méridionaux; mais, aujourd'hui, on désigne généralement par ce nom tous les dialectes anciens de la France.

propres aux diverses tribus celtiques, étaient déjà constatés par Strabon, par César et par Polybe.

Du sein de ces nombreux dialectes, l'un d'eux, celui de l'Ile-de-France, après avoir lutté longtemps contre ceux du Midi, s'était finalement élevé à un niveau supérieur, et il était parvenu à dominer tous les autres, à titre de langue officielle, grâce à l'autorité qu'il reçut de l'influence de la cour et de l'autorité du gouvernement central.

Tel fut, dès l'origine, le dissentiment qui éclata entre les savants, au sujet des sources de la langue romane et de ses rapports avec la langue française, et ce dissentiment est encore le même aujourd'hui.

Quelles raisons donnaient, en faveur de leur opinion, les savants qui faisaient découler la langue romane d'une corruption du latin adopté, selon eux, par les Gaulois? — Ils ne croyaient pas très nécessaire d'en donner. Le sentiment général des lettrés, au dix-septième et au dix-huitième siècle, était peu favorable aux traditions nationales, dédaignées comme vieilleries gothiques. Les savants Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, s'associaient eux-mêmes à ce mépris, et vidaient la question en ces termes :

« On ne saurait dire précisément quelle était cette langue primitive des anciens Français, et il importe peu de le savoir [1]. »

Rien n'égale, d'ailleurs, la sérénité avec laquelle ces savants posaient en principe indiscutable que, sous la domination romaine, tous les habitants de la Gaule, nobles, esclaves, laboureurs, pâtres, charbonniers, femmes et enfants, s'étaient, tout à coup, mis à parler latin! — Système d'autant plus étrange, qu'il n'a pas, et que d'ailleurs il ne s'est jamais vanté d'avoir pour fondement l'ombre

[1] *Histoire littéraire de la France*, tome III, page 16.

d'une preuve. Il s'est lui-même déclaré dogme, et beaucoup l'ont cru sur parole.

« Le latin, dit Roquefort, était le langage ordinaire du peuple ([1]). » Après quoi, il ajoute: « Un jargon composé de mots tudesques et romains remplaça la langue latine, et forma, peu à peu, la langue romane, qui a eu l'honneur d'être la mère de la langue française ([2]). »

Toute la doctrine de ces savants est enfermée dans ce peu de lignes; et l'on ne trouverait, dans aucun d'eux, rien qui dépasse les limites de cet horizon.

Quant au système contraire, qui attribuait aux traditions gauloises une part au moins très considérable dans les sources de la langue romane, ces savants le repoussaient avec un dédain unanime.

« Si je me suis prononcé ouvertement, disait Roquefort, contre la prétendue langue celtique, c'est que la raison et l'histoire se refusent également à croire que ce soit du *jargon de Quimper-Corentin*, que toutes les langues tirent leur origine..... — Les amateurs de cette chimère disent que cette *prétendue langue* se retrouve dans la Bretagne ([3]). »

Barbazan, pour être moins vif, n'était pas moins formel; voici en quels termes il s'exprimait :

« Pasquier, Ménage, n'ont pas manqué de dire, lorsqu'ils ne connaissaient pas la source d'un mot, qu'il nous était resté des Celtes et anciens Gaulois; plusieurs savants de nos jours sont encore dans cette opinion; mais, je le leur demande : qui leur a dit que ce mot était celtique ([4])? »

Tel est l'état dans lequel Raynouard trouva l'étude critique des origines de la langue française, parmi les

([1]) Roquefort : Préface du *Glossaire de la Langue romane*, page xv.
([2]) *Ibid.*, page xxv.
([3]) *Ibid* , page v.
([4]) Barbazan: *Dissertation sur l'origine de la Langue française*, page 11.

savants hostiles aux traditions gauloises, et dans les rangs desquels il alla sans hésiter marquer sa place.

Raynouard adopta d'abord, sans modification, la doctrine de cette école, dans un article inséré au *Journal des Savants*, du mois d'octobre 1816, au sujet du *Roman de la Rose*, publié alors par Méon; il s'exprima ainsi : « La corruption de la langue latine, pendant le moyen-âge, produisit peu à peu un idiome plus facile, moins compliqué, qui fut désigné sous le nom de *langue romane.* »

Cependant, un naturel investigateur et orné, comme celui de Raynouard, ne pouvait pas s'endormir dans une théorie, d'ailleurs fort contestée par de grands esprits, sans essayer de lui donner une base historique et de lui rattacher des conséquences pratiques, au point de vue de la langue française. Il s'enfonça donc dans l'étude des textes. Malheureusement, une fois qu'on est entré dans le faux, on n'y peut pas faire un pas sans s'y embourber davantage.

Il avait d'abord adopté les idées reçues dans son École, d'après lesquelles la langue romane, mère de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du provençal, du français, s'était formée vers l'an mille de notre ère. Des lectures poussées plus loin lui firent découvrir un texte grec de Théophylacte, et un autre de Théophane, d'après lesquels les soldats de l'empereur Maurice, qui régna à Constantinople de l'an 582 à l'an 602, auraient littéralement parlé gascon ([1]).

D'après un autre texte, tiré de la chronique latine d'Aimoin, l'empereur Justinien, parlant à un roi barbare qu'il

([1]) Commendiolus, général de l'empereur Maurice, voulant surprendre l'armée des Huns, leva son camp pendant la nuit. Un conducteur des mulets, prenant la tête du convoi, ne vit pas que l'une de ses bêtes, ayant renversé sa charge, barrait le sentier aux soldats.

Ceux-ci lui crièrent de revenir sur ses pas, lui disant, *dans leur langue nationale*, d'après Théophane : *Torna! torna! fratre;* et d'après Theophylacte : *Retorna!* C'est du pur gascon.

Τῇ πατρῴᾳ φωνῇ. Τόρνα, τόρνα, φρὰθρε. (Theophan. *Chonographia*, f° 218.

Ἐπιχωρίῳ τε γλώττῃ... ἄλλῳ ἄλλος ρετόρνα. Théophylact. *Hist.* l. II, ch. XV.

venait de soumettre, aurait employé un mot qui est du languedocien tout pur ([1]).

Ces textes étaient bien réellement, bien incontestablement, l'un languedocien, l'autre gascon; mais comme, d'après la doctrine acceptée par l'école à laquelle appartenait Raynouard, tous les dialectes méridionaux dérivaient du roman, et qu'il était de convention que le roman ne pouvait être antérieur à l'an mille, il n'hésita pas un seul instant à méconnaître le caractère gascon et languedocien que présentaient ces textes à tout esprit non prévenu. Seulement, comme l'évidence était là, il imagina, contrairement à la doctrine reçue, une nouvelle classification de la langue romane; on n'avait jusqu'alors que la langue romane *postérieure à l'an mille:* il imagina la langue romane *antérieure à l'an mille* ([2]), qu'il appela « langue romane *primitive.* »

Quelle différence Raynouard trouva-t-il entre ces deux langues romanes? Il déclara que la langue romane *primitive* était une, partout la même, dans toutes les parties de l'ancien Empire romain; tandis que la langue romane postérieure à l'an mille s'était brisée, émiettée en italien, espagnol, portugais, provençal, picard, français, bourguignon, c'est à dire avait produit ces dialectes que l'école de Raynouard appelle très logiquement *néo-latins.*

La théorie de Raynouard mit-elle en lumière des textes inconnus, des faits nouveaux du sein desquels elle serait

([1]) Aimoin raconte en son livre II, chapitre V, que Justinien, ayant été nommé Auguste, leva une armée, marcha contre les barbares, les battit, fit leur roi prisonnier, et demanda à celui-ci de restituer les provinces qu'il avait usurpées sur l'Empire. « Je ne les donnerai pas! » *Non dabo!* répondit, en latin, le barbare. A quoi Justinien répliqua : « Tu les donneras! » *Daras!*

La *nouveauté du mot* (c'était du pur gaulois tectosage) fit donner le nom de *Daras* à la ville bâtie en ce lieu.

([2]) Raynouard publia, de 1816 à 1822, six volumes du *Lexique roman*, précédés ou mêlés d'observations philologiques. Le premier contient ce qui se rapporte à ce qu'il appelle *la langue romane avant l'an mille.*

victorieusement émergée? — On est obligé de reconnaître que non. L'école ne l'adopta point; un de ses représentants les plus éclairés, Fauriel, l'attaqua solennellement, dans son cours fait à la Faculté des lettres de Paris, et, il faut bien le reconnaître, il la renversa.

Fauriel appartenait à la même école que Raynouard, et il croyait aussi que le latin se substitua au gaulois sous une forme rustique, populaire, incorrecte. « Ce latin rustique, dit-il, sans avoir encore tous les caractères d'un dialecte fait pour de longues et brillantes destinées, existait indubitablement à l'époque de la grande invasion germaine [1]. » Pour Fauriel, comme pour toute l'école, ce latin populaire était devenu la langue romane.

Néanmoins, Fauriel se sépara avec éclat de Raynouard et de l'école sur un point capital: en admettant la substitution du latin à l'antique langue gauloise, il nia que la substitution eût été générale et complète.

« Le latin devint-il, dans les provinces, la langue du gouvernement, de l'administration, de l'autorité civile et judiciaire? la langue de l'élite de la société, celle de la littérature et du christianisme? Tout cela est hors de doute; mais.... parla-t-on latin partout, dans les montagnes, dans les campagnes, dans les lieux écartés, comme dans les villes et dans le voisinage des villes? Non; pour le coup, non.... M. Raynouard procède d'une façon plus expéditive: il parle de l'universalité du latin dans les provinces, d'une manière absolue, sans restriction, sans distinction..... il n'a pas l'air de soupçonner qu'il pût rester nulle part le moindre vestige des anciennes langues nationales, ni même que le latin eût quelque lutte à soutenir avec ces langues [2]. »

Une pareille doctrine, logiquement soutenue, eût jeté

[1] Fauriel : *Dante et les origines de la Langue italienne*, tome II, leçon IX, page 269.
[2] *Ibid.*, leçon IX, page 262.

Fauriel, du système qui admet le maintien partiel de la langue gauloise, dans le système de ceux qui affirment son maintien intégral sous la domination romaine. Il se borna à soutenir qu'il y avait environ six mille mots étrangers au latin dans le dialecte provençal [1], sans même songer à se demander s'il n'y en avait pas autant dans le gascon, dans l'auvergnat, dans le picard, dans le bas-breton, dans le bourguignon, dans le français, en un mot dans les dialectes de toutes les anciennes tribus de la Gaule.

Absorbé par les détails, et y apportant un certain bon sens et une certaine science, Fauriel ne s'éleva pas néanmoins jusqu'au sommet de l'idée générale qui avait germé dans son esprit : il s'attaqua aux idées de Raynouard sur la langue romane, et, après les avoir renversées, il passa outre [2] sans sortir de leurs limites.

L'École des Chartes, spécialement fondée [3] en vue de rechercher, d'expliquer et de publier ces vieux textes romans, ne pouvait naturellement se dispenser de prendre part dans la question de leur nature et de leur origine. Entraînée par une tradition qui avait envahi l'Université et conquis l'Académie française, l'École des Chartes ne put que se ranger à la doctrine commode et sommaire qui voit dans une décomposition du latin, non seulement la formation de l'italien, de l'espagnol, du français, du valaque et du grison, mais encore celle de tous les dialectes parlés dans ce qu'elle nomme *l'Europe néo-latine*, et dont le vrai nom devrait être *l'Europe gauloise*.

C'est principalement dans les préfaces ou dans les notes

[1] Fauriel : *Dante et les origines de la Langue italienne*, tome II, leçon XI, pag. 295-6.

[2] On peut voir sa discussion contre la *langue romane postérieure à l'an mille*, et contre la *langue romane primitive*, dans sa XIe leçon, tome II, page 294 à 330.

[3] Elle fut fondée le 2 février 1821, par une ordonnance de Louis XVIII, rendue sur la proposition du comte Siméon. L'idée en avait été proposée à l'Empereur par le duc de Cadore en 1807, et adoptée, en principe, par Napoléon Ier dans une dépêche datée du camp d'Ostérode, le 7 mars de la même année.

de leurs nombreuses et belles publications des poésies ou des grammaires romanes, que les élèves de l'École des Chartes ont consigné leurs doctrines communes. Ces doctrines se résument dans ces deux lignes de l'un des plus distingués d'entre eux, M. F. Guessard : « Le français est né du latin; ce point a maintenant toute la force d'un axiôme (1). »

Seul, M. Francis Wey a secoué, mais sans pouvoir ni vouloir la rompre, la chaîne qui le rattache avec ses confrères à la doctrine traditionnelle de ses maîtres; il admet aussi la substitution à l'antique langue gauloise d'un latin corrompu, source des langues dites néo-latines; mais il l'explique autrement.

Selon M. Francis Wey, le latin avait déjà corrompu, avant les conquêtes de César, tous les dialectes italiens parlés autour de Rome. Les soldats des légions qui parlaient ces dialectes latinisés les apportèrent dans la Gaule, où ils supplantèrent la langue nationale, et devinrent nos patois.

Comment les dialectes italiens latinisés purent-ils chasser la langue gauloise, non seulement des affaires publiques et privées, mais encore du foyer domestique? M. Francis Wey a cru devoir garder le silence sur ce point, qui résume néanmoins toute la question. Nous ne pensons pas qu'il ait voulu donner pour une explication le passage où il dit que « la langue néo-latine, *plantée* par les Romains, *livra son pollen aux vents* qui agitaient cette partie du monde, et qu'elle s'y naturalisa (2). » — Prise au sens figuré ou au sens propre, cette image ne saurait expliquer pourquoi les soldats romains, qui conquirent et gardèrent la Grèce, l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, n'y

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome I, article de M. F. Guessard sur l'*Histoire de la formation de la Langue française*, par M. Ampère.

(2) Francis Wey : *Histoire des révolutions du Langage français*, chap. Ier, page 3.

plantèrent aucune langue italienne latinisée, et n'y disséminèrent le *pollen* d'aucun dialecte roman.

Dans ce chapitre, consacré à l'exposition de notre sujet. nous ne discuterons pas les idées de M. Francis Wey; il les caractérise suffisamment lui-même, et il dit assez clairement ce qu'il faut en penser, en les traitant d'*hypothèse qui n'est pas indigne d'attention* (1). Nous en ferons néanmoins l'objet de deux observations sommaires.

Est-il vrai que, du temps de César, le latin avait corrompu les dialectes italiens? Aucun fait, aucun texte n'autorise à le penser. Tous les antiques dialectes de l'Italie, le grec, l'étrusque, l'osque, le gaulois, se parlaient encore en Italie sous Auguste; car cet empereur fit jouer plusieurs fois, dans les carrefours de Rome, des comédies populaires composées dans les dialectes de tous les peuples italiotes (2).

Est-il vrai que les soldats des légions firent prévaloir dans la Gaule l'italien corrompu, et qu'ils le substituèrent au gaulois? Les soldats des légions ne purent pas plus substituer leur langue aux divers dialectes gaulois, que les garnisons françaises n'ont substitué la leur au breton, au limousin, à l'auvergnat, au gascon, au provençal ou au catalan; mais c'est là l'un des côtés importants du sujet, et il sera examiné en son lieu.

En résumé, ce qui frappe dans l'exposé des opinions attribuant à une décomposition du latin la formation de la langue romane et la naissance de la langue française, c'est l'anarchie qui règne dans les rangs de leurs adeptes.

Barbazan, Roquefort, Sainte-Palaye, Méon, Raynouard veulent que les dialectes celtiques aient absolument péri

(1) Francis Wey : *Histoire des révolutions du Langage français*, chap. Ier, page 3.

(2) Suétone : *Oct. August.*, cap. XLIII. Quintilien, Aulu-Gelle et d'autres parlent souvent des dialectes populaires parlés de leur temps par les paysans italiens, et ils les désignent sous le nom de *sermo rusticus* (langue rustique); mais il n'est dit nulle part que cette *langue rustique* fût le latin.

dans la conquête et dans la soumission de la Gaule; mais Fauriel prétend que ces dialectes sont restés vivants, inaccessibles à l'action du latin, parmi les populations rurales; et il ne compte pas moins de six mille mots gaulois dans le seul dialecte provençal.

Raynouard enseigne que les patois modernes se sont formés vers l'an mille, sous l'influence des dynasties et des populations germaines; mais M. Francis Wey assure que ces patois ont été portés tout faits d'Italie, par les légions de César.

Tout le monde sent le vice de la méthode suivie dans la position de la question; car on confondait un fait évident avec une théorie fort contestable et fort contestée.

Qu'il y ait dans le latin et dans les divers dialectes nationaux, parlés en France, des éléments communs assez nombreux, c'est là un fait manifeste; mais ces éléments communs proviennent-ils d'une langue antérieure, ou bien ont-ils été versés, soit par le latin dans les dialectes gaulois, soit par ceux-ci dans le latin, la plus moderne des langues mortes? C'était là une grande et difficile question, touchant aux côtés les plus élevés et les plus délicats des origines européennes.

Néanmoins, avant de passer outre à l'exposition de la doctrine qui reconnaît dans les dialectes actuels de la France les anciens dialectes gaulois, il convient de rechercher brièvement si les travaux des philologues qui, depuis quarante ans, ont eu pour objet, dans les pays voisins, l'origine des langues européennes, n'auraient pas introduit quelque donnée nouvelle dans la question.

Vers le déclin du dernier siècle, en 1767, un savant jésuite français, résidant à Pondichéry, le P. Cœurdoux, signalait à l'abbé Barthélemy la *langue sanscroutane*, dans laquelle, disait-il, se trouvent beaucoup de mots qui sont communs au grec et au latin.

Vers la même époque, mais un peu plus tard, en 1786,

le célèbre William Jones, pénétrant d'un coup d'œil plus profond et plus sûr la nature du sanscrit, disait que son affinité avec le grec et avec le latin, au point de vue grammatical, était évidente; mais il ajoutait que la langue celtique ne lui paraissait pas pouvoir être purement et simplement rattachée aux mêmes origines, et puisée aux mêmes sources [1].

Le mémoire du P. Cœurdoux, imprimé dans les œuvres posthumes d'Anquetil-Duperron, et les travaux de William Jones, appelèrent l'attention de toute l'Europe sur les langues de l'Orient; et quelques savants, un peu prompts à la conclusion, affirmèrent, sur le vu d'une trentaine de mots, communs au sanscrit et au latin, que la langue de l'*Enéide* dérivait de celle de *Védas*.

Ce préjugé, réuni à celui qui considère le français comme un dérivé du latin, fit donner au grec, au latin et au celtique le nom de langues *indo-européennes*. L'Académie française avait sanctionné l'un de ces préjugés, par sa définition de la langue romane; l'Académie des Inscriptions sanctionna l'autre, en couronnant, en 1833, un mémoire de M. Adolphe Pictet, sur l'affinité du sanscrit avec les langues celtiques.

Cependant, le jour devait se faire sur cette question. En effet, elle a été magistralement tranchée par François Bopp, professeur à l'Université de Berlin, dans sa grammaire comparée du sanscrit, du zend, du latin, du lithuanien, du gothique et de l'allemand [2].

Dans ce vaste travail, qui serait mieux intitulé : *Lois*

[1] Voici ses paroles : « Aucun philologue, après avoir examiné ces trois idiomes : le sanscrit, le grec et le latin, ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'*ils sont dérivés de quelque source commune*, qui peut-être n'existe plus. Il y a une raison du même genre, *quoique peut-être moins évidente*, pour supposer que le gothique et le *celtique*, bien que mélangés *avec un idiome entièrement différent*, ont la même origine que le sanscrit. » — *Recherches asiatiques*, tome I, page 422.

[2] Publiée de 1833 à 1849, in-4°. — M. Michel Bréal en a fait une traduction sortie des presses de l'Imprimerie Impériale.

et Mécanisme des Langues à flexion, Bopp démontre jusqu'à l'évidence que le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec et le latin appartiennent à la même famille, par le génie du substantif et par celui du verbe. Chacune de ces langues décline son substantif à l'aide de désinences casuelles, et conjugue son verbe à l'aide de désinences variables, indiquant les temps et les personnes; mais là, ainsi qu'au système commun des genres et des nombres, se borne l'affinité du latin et du grec avec le sanscrit. Toutes ces langues appartiennent, sans aucun doute, à la même famille et dérivent de la même source; elles sont sœurs par l'organisation; mais rien, absolument rien, n'établit qu'elles proviennent l'une de l'autre. C'est la conclusion formelle de l'éminent grammairien.

Depuis la publication de son mémoire sur les affinités des langues celtiques avec le sanscrit, M. Adolphe Pictet a repris la question sous un autre aspect.

Dans un travail important et développé, sur les origines *indo-européennes*[1], le savant philologue de Genève a considéré les Aryas primitifs comme la nation qui aurait porté en Europe les racines et le génie des langues de l'Orient, et il signale les traces de leur passage en Irlande, dans certains radicaux qui seraient communs à l'Erse et au Zend. Quelque opinion que l'on ait sur ce voyage fort hypothétique, amenant en Irlande des tribus non moins hypothétiques, parties des plateaux de la Perse, l'arrivée, même réelle et prouvée des Aryas, ne fournirait aucun élément nouveau au problème des origines celtiques. En effet, les Aryas n'auraient pu apporter avec eux que leur propre langue, c'est à dire le zend, langue à flexion, comme le sanscrit, son idiome congénère. Or, le caractère fondamental de tous les dialectes celtiques, c'est de repousser absolument le système des flexions, en déclinant

[1] *Les Origines indo-européennes, ou les Aryas primitifs.* Genève, 1859, in-8°.

leur substantif à l'aide de prépositions, et en conjuguant leur verbe à l'aide d'auxiliaires.

En rattachant d'une manière incontestable au zend et au sanscrit le grec et le latin, Bopp a donc rompu entre ces deux dernières langues et les dialectes celtiques toute attache congéniale; et il a fortifié d'autant la doctrine de ceux qui ne reconnaissent d'autre base au français que les pures origines celtiques ou gauloises.

Beaucoup de bon sens, beaucoup de savoir, beaucoup de clarté, beaucoup de charme dans le style, ne sauveront pas la *Science du Langage*, de M. Max Müller, professeur à l'Université d'Oxford, du sort naturel réservé à un livre qui parle de toutes les langues du monde, et qui en parle en neuf leçons. Dieu ne créera jamais un homme capable de caractériser pertinemment toutes les langues; et les caractériser d'une manière si rapide, c'est accepter la chance d'apprécier un bon nombre d'entre elles très superficiellement.

C'est ce qui devait arriver et ce qui est arrivé à M. Max Müller, au sujet du groupe le plus important des langues européennes, comprenant l'italien, l'espagnol, le portugais, le français, le grison et le valaque. En ce qui touche particulièrement notre pays, M. Max Müller ne paraît soupçonner que très vaguement l'existence d'environ cent dialectes qui se partagent la France, dialectes tous vivants, tous parlés dans les villes et dans les campagnes, ayant tous, à l'exception du basque, idiome étranger, le même système grammatical, possédant tous un même fond commun de mots inconnus au latin, et offrant, par conséquent, les caractères fondamentaux d'une langue nationale.

Les idées de M. Max Müller sur le latin reproduisent avec plus de précision encore celles des grands critiques italiens, Maffei et Lanzi. Il le considère comme une langue relativement moderne, formée avec les patois antérieurs

du Latium, au dessus desquels il s'éleva, sans les supprimer, et qui atteignit, à Rome, un éclat dû aux travaux d'un patriciat élégant et lettré. M. Max Müller ne croit donc pas qu'il soit possible et logique d'expliquer le français par le latin classique (1).

Chose singulière, et qui ne s'allie ni avec la netteté d'esprit, ni avec les principes littéralement consignés dans la *Science du Langage*, M. Max Müller, après avoir déclaré que le latin n'était qu'un des dialectes anciens de l'Italie, coexistant avec l'italien (2), n'en présente pas moins les *six langues romanes*, c'est à dire l'italien, l'espagnol, le portugais, le français, le valaque et le grison, comme nées de la décomposition du latin (3). Si le latin n'est qu'un patois italien, devenu littéraire par la culture, et si l'italien *volait de ses propres ailes*, sous le règne du latin, comment donc le latin aurait-il pu produire, *en expirant*, la langue italienne, sa contemporaine (4)? La difficulté, en ce qui touche le français, n'est pas moins frappante et moins insoluble. En effet, M. Max Müller n'hésite pas à déclarer que le français n'est pas explicable par le latin ; mais il ajoute qu'il devient explicable si l'on recourt à l'italien.

Qui dit italien, dit l'italien littéraire, c'est à dire le dialecte toscan perfectionné, et adopté par les classes lettrées, de Turin à Venise et à Naples. C'est d'ailleurs ainsi que l'entend M. Max Müller. Mais il y a, en Italie, sans compter la Toscane, et dans la Ligurie, la Lombardie et l'Émilie seulement, au moins soixante dialectes. Par quelle circonstance, par quel privilége, par quel intermé-

(1) *Science du Langage*, IIe leçon, page 63; Ve leçon, page 206.

(2) « ..... Le latin était une langue vivante quand, *depuis longtemps déjà*, l'italien avait appris à voler de ses propres ailes. » *Science du Langage*, IIe leçon, page 63.

(3) *Ibid.*, page 69.

(4) « Le sanscrit n'expira pas, *comme le latin*, en donnant naissance à de nombreux rejetons. » *Science duLangage*, IVme leçon, page 152.

diaire, à quelle époque, le toscan aurait-il contribué à former le français? Ce n'est pas tout : on verra plus loin que le dialecte français, ou de l'Ile-de-France, a le même système grammatical et le même fond de vocabulaire que l'auvergnat, le lyonnais, le provençal, le catalan du Roussillon, le languedocien, le gascon, le béarnais, le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi, le bourguignon. Si donc le toscan avait formé le dialecte de l'Ile-de-France, il aurait dû nécessairement former tous les autres. Nous devrions tout notre système linguistique à la Toscane, plutôt qu'à la Ligurie, à la Lombardie, à l'Émilie, à la Vénétie? Nous serions une colonie de Toscans? — Cela peut-il être sérieux?

M. Max Müller fait observer avec raison que, pendant plusieurs siècles, les études philologiques furent paralysées par ce puissant et absurde préjugé, tiré d'une fausse interprétation de la Bible, et d'après lequel toutes les langues devaient nécessairement venir de l'hébreu (1). Eh bien! l'étude des langues de l'Europe méridionale n'est pas moins paralysée aujourd'hui par le préjugé, aussi fort et aussi aveugle, qui fait venir du latin le français, le portugais, l'espagnol, le grison et le valaque. Ce livre le démontrera; mais on est autorisé à le supposer déjà, par le spectacle des choses déraisonnables que ce préjugé funeste arrache à la plume des philologues les plus éminents (2).

(1) *Science du Langage;* IVe leçon, page 137.

(2) M. Max Müller explique ainsi le mot français *payer*. *Payer* vient de l'italien *pagare;* en passant dans l'espagnol, *pagare* devient *pagar;* mais en passant dans le provençal, *pagar* fait *payar*, ce qui rapporte au latin *pacare*, apaiser; car *payer* un créancier, c'était l'*apaiser*.

Il résulte de cela que payer comptant, ce ne serait pas payer, car il n'y a pas de créancier là où il n'y a pas de crédit.

M. Littré, un autre étymologiste latinisant, fait venir *imposer*, pris dans le sens de tromper, d'*imponere*, ainsi analysé : *ponere*, mettre; *in*, dedans; *mettre dedans*. Or, *mettre dedans*, pour signifier tromper, est du pur argot de Paris.

On se demande comment un système peut se tenir debout aussi longtemps, sans être écrasé par de pareils ridicules.

L'histoire de la langue française ne saurait donc chercher une base solide, un principe concluant, dans les travaux d'érudits dont les opinions sont juxta-posées, sans être unies, et qui ont formé un groupe, sans être parvenus à former une doctrine.

Combien il en est autrement parmi les savants qui croient à la persistance continue, inviolable, victorieuse, de la nationalité et de la langue gauloises, et qui retrouvent, parmi les générations couvrant aujourd'hui le sol de la Gaule, les races que César combattit et les dialectes qu'il écouta!... Parmi ces savants, les arguments sont différents, mais le but est le même; là, les travaux portent sur des points divers, mais ils procèdent du même principe et ils tendent au même but.

Ces savants, parmi lesquels il convient de citer d'abord Claude Fauchet, Étienne Pasquier, Gilles Ménage, Pierre Borel, Jean-Baptiste Bullet, avaient remarqué des mots offrant ce double caractère : d'appartenir à la langue française depuis un très grand nombre de siècles, et d'être absolument étrangers au latin. Ces mots se trouvent, ou dans les poëmes du moyen-âge, composés depuis le douzième siècle, soit dans les dialectes du nord de la France, soit dans ceux du midi; ou, légèrement défigurés, mais parfaitement reconnaissables, dans les actes rédigés en mauvais latin par les notaires de la période mérovingienne ou de la période capétienne. Quelques exemples feront comprendre notre pensée.

Le mot picard *quesne*, en français *chêne*, se trouve sous la forme *casnus*, dans un titre de l'an 867 [1].

Le mot *haie* se trouve sous la forme *haia*, dans un capitulaire de Charles le Chauve; et une charte de l'an 1034 déclare que ce mot appartient à la langue vulgaire [2].

[1] Voir Ducange, *Glossar. med. et infim. latinit.*, verbo *Casnus.*
[2] *Ibid.*, verbo *Haia.*

Les mots suivants se trouvent tous dans la *loi salique*, dans la *loi ripuaire*, dans la *loi des Allemands*, dans la *loi des Bavarois*, savoir :

Le mot *battre*, sous la forme *battere* (1);
Le mot *coup*, sous la forme *colpus* (2);
Le mot *grange*, sous la forme *granga* (3);
Le mot *parc*, sous la forme *parc* (4);
Le mot *hallier*, sous la forme *halla* (5);
Le mot *trappe*, sous la forme *trappa* (6) ;
Le mot *troupeau*, sous la forme *troppus* (7);
Le mot *trou*, en languedocien, en gascon, *traük*, sous la forme *traugus* (8);
Le mot *noyer*, en béarnais, en gascon, *néga*, sous la forme *negare* (9);
Le mot *écurie*, sous la forme *scuria* (10);
Le mot *dedans*, sous la forme *de intus* (11);
Le mot *dehors*, en languedocien *deforo*, sous la forme *de foris* (12).

Tous ces mots, dont il serait aisé de porter la liste à plusieurs mille, appartenaient donc à la langue vulgaire, à la langue du peuple des villes, à la langue des paysans, il y a douze ou treize cents ans; et, d'un autre côté, il est manifeste qu'ils n'ont aucune espèce de parenté avec le latin.

Ce sont ces sortes de mots dont Fauchet, Pasquier, Ménage, disaient, d'une manière générale, qu'ils étaient d'origine gauloise ou celtique. N'étant pas latins, n'étant pas germains, et étant parlés par les peuples de la Gaule,

(1) *Leg. salic.*, t. XXXVIII, § 4.
(2) *Ibid.*, t. XX, § 7.
(3) *Leg. alaman.*, t. LXXXII, § 2.
(4) *Leg. Baioar.*, t. I, c. XIII, t. III, § 1.
(5) *Leg. salic.*, t. XLVIII, § 3.
(6) *Ibid.*, t. VII, § 8.
(7) *Leg. alaman.*, l. LXXIII, §. 1.
(8) *Leg. ripuar.*, l. XLV, §. 1.
(9) *Leg. alaman.*, t. LXXXIII, § 3.
(10) *Leg. salic.*, t. XIX, § 8.
(11) *Ibid.*, t. VIII, § 1.
(12) *Ibid.*, t. XII, § 1.

il y a douze ou treize cents ans, qu'auraient donc été ces mots, s'ils n'avaient pas été celtiques ou gaulois?

Les savants, en leur attribuant cette origine, se basaient donc sur une probabilité touchant presque à la certitude absolue.

Ce fut l'opinion de Ducange, qui recueillit un très grand nombre de ces mots dans ses deux principaux ouvrages, le *Glossaire* de la langue latine et le *Glossaire* de la langue grecque, au moyen-âge.

La conséquence naturelle de cette opinion, c'était de dire que la langue gauloise n'avait cessé d'être parlée, ni sous la domination romaine, ni sous la domination des Francs. Sans faire de cette doctrine une profession catégorique et explicite, Ducange lui apporta, le premier, ses bases historiques. En dressant ainsi, dans deux vastes vocabulaires, la liste des termes qui ne peuvent être raisonnablement considérés que comme des débris de la langue des Celtes, il porta le coup le plus terrible qu'aient reçu les théories de Barbazan, de Roquefort et de Raynouard, sur les dialectes romans; car il établissait, avec une immense probabilité, la preuve que ces dialectes étaient la langue parlée par les Gaulois eux-mêmes, à l'arrivée des conquérants germains [1].

Cependant, il faut bien le reconnaître, en histoire, la probabilité ne suffit pas; et si les choses probables y ont leur poids, c'est surtout lorsqu'elles viennent s'y ranger à la suite des choses certaines. Il fallait donc, pour établir la pérennité de la langue des Celtes, trouver, soit dans le français, soit dans les autres dialectes gaulois, parlés actuellement en France, des mots ayant appartenu, d'une manière incontestable, à la langue gauloise antérieure à César.

C'est à ce point de vue de la question que se plaça dom

[1] Voir la Préface du *Glossar. mediæ et infimæ latinit.*, § 13.

Paul Pezron, oratorien, qui publia, en 1703, un livre sur *l'antiquité de la nation et de la langue des Celtes.*

Tous ceux qui ont sérieusement étudié les origines de la langue gauloise, dont le français est un dialecte, savent que les anciens auteurs grecs et latins ont cité un certain nombre de mots appartenant, dès l'époque la plus reculée, à la langue des Gaulois, et que ces mots existent encore, avec la même forme, soit dans le français, soit dans le breton, soit dans le gascon, soit dans le languedocien, soit enfin dans les autres idiomes du territoire de l'ancienne Gaule.

De ce fait, parfaitement établi, Pezron tira cette première conséquence incontestable, à savoir : que l'ancienne langue gauloise n'avait pas péri tout entière.

La liste de ces antiques mots gaulois, grossie par les recherches des savants, s'élève aujourd'hui à près de quatre cents ([1]).

Nous allons, pour donner un corps à l'observation, en citer quelques-uns parmi les plus connus :

Pontones est, d'après César, le nom que les Gaulois donnaient à un certain bâtiment de transport ([2]). Le nom, qui n'a pas changé, est celui de nos *pontons.*

Lankia (λάγκια) est, d'après Diodore de Sicile, le nom d'une arme gauloise ([3]). C'est notre *lance.*

Braka (βράκκα) est, d'après le même auteur, le nom que les Gaulois donnaient à leur vêtement ([4]). C'est le mot *bragues*, le mot *braguette*, le mot *braie*, restés dans tous nos dialectes.

([1]) M. le baron de Belloguet, dans son *Ethnogénie gauloise*, a dressé un catalogue de ces mots ; il en porte le nombre à 321.—Voir Iʳᵉ partie : *Gloss. gaulois*, pages 52 à 266.

([2]) *De Bello civil.*, lib. III, cap. XXIX.

([3]) *Bibliothec. histor.*, lib. V, cap. XXX.

([4]) *Ibid.*

Padus est, d'après Pline, le nom que les Gaulois de la vallée du Pô donnaient au sapin ([1]). C'est le mot *pade*, que le sapin porte encore dans le dialecte du Rouergue.

Circius est, d'après Aulu-Gelle, et *Cercius* est, d'après Caton, le nom que portait le vent marin, dans une partie de la province romaine ([2]). C'est le vent de *Cers*, fléau du Lauragais, qui souffle entre Narbonne et Muret.

Marga, *marla*, est, d'après Pline, le nom gaulois d'une certaine terre, de couleur blanchâtre, qui sert à amender les terres ([3]). C'est notre *marne*, qui porte le nom de *merlo*, *merlou*, en Gascogne et en Béarn.

Alauda est, d'après Pline et Suétone, le nom gaulois du cochevis ([4]). C'est notre alouette, nommée *alauza*, en Languedoc; *lauzeto*, en Gascogne. Ce mot est la racine des noms de *Chantelause* et de *Cantalause*.

Arepennis est, d'après Columelle, le nom gaulois d'une mesure agraire ([5]). C'est notre *arpent*.

Cerrisia est, d'après Pline, le nom gaulois d'une boisson de grains fermentée ([6]). C'est l'ancien mot *cerroise*, employé autrefois à Paris pour désigner la bière.

Saga, *sagum*, est, d'après Nonius, rappelant un fragment de Cicéron, le nom, en gaulois cisalpin, d'un manteau ([7]). C'est notre vieux mot *saie*, *sayon*.

Cucullus est, d'après Juvénal, le nom gaulois d'un capuchon que l'on fabriquait à Saintes ([8]). C'est notre *ca-*

([1]) Pline : *Histor. natur.*, lib. III, cap. XX.
([2]) Aulu-Gelle : *Noct., attic.*, lib. II, cap. XXII.
([3]) Pline: *Hist. nat.*, lib. XVII, cap. IV.
([4]) *Ibid.*, lib. XI, cap. XXXVII.
([5]) Columelle, lib. V, cap. I.
([6]) Pline : *Hist. nat.*, lib. XXII, cap. XXV.
([7]) Nonius, lib. XIV, cap. X.
([8]) Juvenal : *Satir.* VI, v. 118.

goule. Columelle cite un *sagum cucullatum* (1). C'était notre manteau à capuchon.

Manikaï, μάνιχαι, est, d'après Polybe, le nom gaulois des bracelets (2). C'est le mot gascon *manico*.

Canthus est, d'après Quintilien, le nom espagnol des jantes d'une roue (3). C'est le mot *causo*, du dialecte de la Gascogne.

Bagaudæ est, d'après Eutrope, le nom gaulois d'une insurrection de paysans (4). C'est le mot breton *bagad*, signifiant *troupe*, *rassemblement*.

Voilà donc une série de mots donnés par les anciens auteurs grecs et latins, comme appartenant à la langue gauloise parlée de leur temps; et ces mots appartiennent encore soit au français, soit aux divers dialectes parlés en France.

Assurément, puisque la langue à laquelle ces mots appartenaient, du temps de César, était la gauloise, on pourrait affirmer, sans choquer le bon sens, que les dialectes auxquels ces mots appartiennent encore sont les dialectes gaulois; mais une telle conséquence, si elle ne blessait pas la raison, blesserait la logique en l'exagérant.

Cependant, il est bien évident que si les anciens auteurs, grecs ou latins, citèrent plus de trois cents mots appartenant à la langue gauloise, ils ne les citèrent pas tous. Il est donc permis de penser que, dans les dialectes actuels de la France, beaucoup de mots sont réellement gaulois, quoique le témoignage direct des anciens n'atteste pas formellement leur origine.

Quels sont ces mots qu'il serait raisonnable de considérer comme appartenant à l'antique langue des Gaulois?

(1) Columelle, lib. I, cap. VIII.
(2) Polybe : *Histor.*, lib. II, cap. XXXI.
(3) Quintilien : *Institut. orator.*, lib. I, cap. V.
(4) Eutrope : *Breviar.*, lib. IX, cap. XX.

Une première catégorie semble naturellement indiquée; ce sont ces mots, empruntés aux dialectes vulgaires dès le sixième siècle, à peine défigurés dans les textes mérovingiens ou carlovingiens, et qu'aucun lien ne rattache à la langue latine. Les travaux de Ducange donnent à cette opinion toute la probabilité qui n'est pas la certitude elle-même.

Une deuxième catégorie semble être désignée aussi par sa nature, quoique avec moins de certitude extérieure; ce sont ces mots simples et nécessaires de toute langue : *père*, *mère*, *fils*, *sœur*, *frère*, *champ*, *pré*, *bois*, *fontaine*, *bœuf*, *chien*, *cheval*, *maison*, *jour*, *nuit*, et autres pareils.

Comment supposer que le peuple gaulois, si nombreux, si puissant, ou n'avait pas tous ces mots dans sa langue, à l'époque de la conquête de César, ou qu'il les oublia, pour emprunter tous les mots correspondant à la langue des Romains?

Néanmoins, ici, l'horizon s'étend, et une grave question se pose.

Ces mots élémentaires sont généralement les mêmes, et dans les dialectes actuels de la France, et dans le latin. Le gascon *cam*, et le latin *campus;* le languedocien *fil*, et le latin *filius;* le provençal *fouon*, et le latin *fons;* le breton *pisc*, et le latin *piscis;* le français *cheval*, et le latin *caballus*, — tout cela n'est pas seulement le même sens, c'est le même mot.

Si l'on suppose que le mot est gaulois d'origine, il faudrait oser conclure, non seulement que la langue gauloise est plus ancienne que la langue latine, mais que le gaulois est entré dans la composition du latin.

Ce n'est pas tout encore. Une fois qu'on est engagé dans cette voie, la logique vous entraîne. Un très grand nombre de ces mots simples des dialectes parlés en France ne se trouvent pas seulement dans le latin; ils se trouvent aussi dans le grec. Ainsi :

Le mot français *ennui* est le mot grec ἀνία;

Le mot picard *coffin*, panier, est le mot grec κόφινος;

Le mot normand *courtil*, cour de ferme, est le mot grec κόρτος.

Le mot breton *dour*, eau, est le mot grec ὕδωρ;

Le mot gascon *truka*, battre, assommer, est le mot grec τρύχω.

Comment ces mots se trouvent-ils à la fois dans le grec et dans nos idiomes? L'école de Barbazan, de Roquefort, de Fauriel, qui n'avait vu du grec que dans le provençal, expliquait sa présence par l'influence des Phocéens qui fondèrent Marseille. Les philologues actuels savent qu'il y a du grec dans tous les dialectes de la France, sans exception, et qu'il y en a autant dans le dialecte de l'Ile-de-France, de la Bretagne ou de la Gascogne, que dans celui de la Provence. Il faut donc renoncer à l'explication empirique tirée de l'influence des Phocéens; car, assurément, les Phocéens ne naviguèrent jamais ni à Paris, ni à Quimper, ni à Auch.

Faut-il faire, pour les affinités de nos dialectes avec le grec, comme pour leurs affinités avec le latin : faut-il supposer des origines communes, ou plutôt admettre que la race gauloise, la plus anciennement établie et développée en Occident, fit partie des éléments primitifs de l'*Hellade* et de l'*Italie*, et versa ainsi les mots de sa langue dans le grec et dans le latin?

Ce système, proposé par dom Paul Pezron, appuyé par Leibnitz [1], adopté et développé par dom Jacques Martin, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, nous paraît

[1] Leibnitz partageait les idées de Pezron; il s'exprimait ainsi, dans une lettre à Gérard Meyer : « Quod commune Germanico, latino, vel cambrico, id celtum mihi; latino, inquam, quà græco differt nam italiæ populi qui non à Græcis vel aliis transmarinis, certè à celtis venere. » *Ex respons, G. G. Leibnii. ad Gérard Meieri litteras.* — Les opinions de Leibnitz sur ce sujet sont longuement développées dans ses *Collectanea etymologica*, formant la IIe partie du tome VI de ses *Opera omnia* (Genève, 1768).

être le seul vrai, et il servira de base à cette *Histoire de la Langue française, de ses origines et de son génie.*

Pour atteindre leur but commun, ces deux grands et solides esprits suivirent une route un peu différente.

Dom Paul Pezron s'attacha surtout à suivre les éléments celtes qui, des plateaux de l'Asie, vinrent, d'approche en approche, se mêler, dans l'Hellade, aux plus anciens Eoliens; en Italie, par les Pélasges et les Ausones, aux Ombriens, aux Sabins et aux Osques, c'est à dire aux matériaux mêmes dont se forma la langue latine (1).

Dom Jacques Martin, sans négliger le point de vue de son prédécesseur, s'attacha surtout à suivre, dans ses divers rameaux, la grande émigration gauloise de la fin du septième siècle avant l'ère vulgaire. Il la montre, entraînant la jeunesse de toutes les tribus celtiques, se divisant en deux branches, dont l'une, prenant à gauche par le Rhin et la forêt hercinienne, va peupler le bassin du Danube et le revers oriental des Alpes; et dont l'autre, prenant à droite par les Alpes *Cottiennes*, inonde l'Italie, la peuple, et y apporte ces patois italiens identiques à nos patois français, et qui attestent, depuis deux mille cinq cents ans, la persistance invincible de la langue gauloise (2).

Tels sont les deux guides qui, avec Fauchet, Leibnitz, Ménage, Ducange, et les travaux plus récents de Lanzi et de Momsen, nous dirigeront dans notre patriotique entreprise.

Nous ne serions pas dignes de la société de tels collaborateurs, si, leur devant beaucoup, ils ne nous devaient aussi quelque chose. La tâche personnelle qui nous reste est d'ailleurs bien considérable, et nous aurions payé notre

(1) D. Paul Pezron : *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés Gaulois.* Paris, 1703. 1 vol. in-8°.

(2) D. Jacques Martin : *Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois.* Paris, 1752. 2 vol. in-4°.

tribut filial à la langue de la patrie, si nous parvenions à l'accomplir.

Ainsi :

Les observations de Claude Fauchet, d'Étienne Pasquier, de Ménage et de Leibnitz, rendent extrêmement probable la persistance non interrompue de la langue gauloise sous la domination romaine et sous la domination franque :

Il faut la prouver.

Les travaux de Ducange présentent comme extrêmement probable l'identité des dialectes romans avec les dialectes gaulois :

Il faut la prouver.

Si la langue gauloise est toujours restée la même depuis les temps antérieurs à César, il est extrêmement probable qu'elle ne doit ni les mots latins aux légions romaines, ni les mots grecs aux Phocéens :

Il faut le prouver.

Le système historique développé par dom Paul Pezron présente comme extrêmement probable la coopération des éléments celtes à la formation du grec éolien et de la langue latine :

Il faut la prouver.

Enfin, le système et les faits exposés par dom Jacques Martin rendent extrêmement probable la similitude absolue des patois italiens et des patois français, ce qui donnerait une antiquité d'au moins deux mille six cents ans aux formes actuelles du français :

Il faut la prouver.

Toutes ces preuves à fournir, toutes ces probabilités à élever jusqu'à l'évidence, voilà notre tâche et l'objet de ce livre.

L'éducation classique a créé, parmi nous, un esprit grec et romain défavorable aux Gaulois. Cependant, nos pères, grands avant les Romains, arbitres de la Grèce après la

mort d'Alexandre (1), furent les premiers, selon le mot de Salluste, à remplir la terre du bruit de leur nom (2). Ils prirent tour à tour Rome et Ilion; et, après avoir été loués dans les livres de Platon (3), ils achetèrent, par la mort de soixante mille des leurs, tombés en combattant sous les murs de Babylone, l'impérissable honneur d'être cités dans la Bible (4).

Comment une telle nation, victorieuse de l'Orient et de l'Occident (5), qui n'a jamais perdu sa nationalité, et dont les souverains, même sous la troisième race, étaient appelés, par les chroniqueurs contemporains, *Rois des Gaulois*, aurait-elle totalement perdu sa langue? Comment admettre qu'à l'arrivée de César, la nation gauloise quitta universellement, comme d'un commun accord, la langue de ses Druides, de ses Bardes, la langue de la religion, de la poésie et de la famille, pour adopter uniformément, partout, sans nécessité, sans utilité, sans possibilité, celle des muletiers romains!

Un tel préjugé, si répandu qu'il soit, appelle un examen vengeur. Nous y avons voué vingt années de notre vie.

Nous montrerons, réserve faite des changements que le temps apporte en toutes choses, que les dialectes actuellement parlés en France sont la langue gauloise, parlée il y a deux mille cinq cents ans par nos glorieux ancêtres; la langue dans laquelle Brennus prononça le *væ victis!* en

(1) Après la mort d'Alexandre, les Grecs, poussés par les Athéniens, veulent former une ligue et recouvrer leur liberté. Les Gaulois de l'Illyrie et de la Thrace demandent à entrer dans la ligue. Ils allaient y être reçus, lorsque Cléonyme de Sparte s'y oppose. — Voy. *Pausan.*, liv. IV.

Les Gaulois, repoussés, s'allient avec Antigone, et font prévaloir la monarchie. *Polyæn. Stratagemat*, liv. I, chap. I et XXVII.

(2) Salluste : *Catilin.*, cap

(3) Platon parle du courage des Celtes avec honneur dans son traité *De Legibus*, cap. I.

(4) *Macchabées*, liv. II, chap. VIII, v. 20.

(5) Ce sont les propres paroles de saint Jérôme, dans sa *Lettre à Agéruchia*, part. III.

pesant l'or du Capitole; la langue dans laquelle les Gaulois de l'Illyrie haranguèrent Alexandre, vainqueur des Thraces, des Triballes et des Gètes; la langue dans laquelle les armées gauloises traitèrent avec Denys l'Ancien, avec Antigone, avec Cassandre, avec Pyrrhus, avec Agathocle, avec Annibal; la langue dans laquelle Vercingétorix, vaincu, se rendit à César, devant les remparts d'Alise, le jour où, après avoir combattu le dernier combat, il livra aux Romains son épée, sa tête et sa patrie [1]!

25 décembre 1866.

[1] Le travail qui précède est le *premier chapitre* d'un livre auquel nous travaillons depuis plus de vingt ans. Nous espérons qu'à son apparition prochaine, le lecteur s'en apercevra.

Nous combattons, dans ce livre, les idées généralement reçues sur la formation de la langue française; mais nous avons appris, en travaillant, à respecter les travaux d'autrui; et nous détachons de notre manuscrit le chapitre qu'on vient de lire, afin d'appeler sur nos idées l'attention et la critique des érudits; prêt à recevoir leurs conseils et heureux d'en être trouvé digne.

L'AUTEUR.

MAISONS HISTORIQUES

DE GASCOGNE, GUIENNE, BÉARN

LANGUEDOC & PÉRIGORD

PAR

J. NOULENS

Cinq volumes in-8°. — Prix de chacun : 20 francs.
Le troisième est sous presse.

PARIS

Aug. AUBRY, rue Dauphine, 16. — J.-B. DUMOULIN, quai des Augustins, 13.

Cet ouvrage est imprimé sur papier jésus.

A. GRANIER DE CASSAGNAC.

Des Origines de la Langue française

A L'OCCASION DE LA GRAMMAIRE HISTORIQUE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

Par M. Auguste Brachet.

Les langues dites Latines ne viennent ni du latin classique ni du patois du Latium qui étaient grécisés; ce sont des langues sœurs ayant [illegible] même origine que le Latin. Elles existaient avant que les Romains fussent sortis de Rome.

I

Nous venons de lire, affriandé par le titre, la *Grammaire historique de la langue française*, de M. Auguste Brachet. Nous espérions y trouver quelque vue nouvelle sur cette grande et intéressante question des origines de la langue française, question la plus féconde et la plus nationale qui pût être traitée, et qui nous occupe personnellement depuis vingt-cinq ans. Sans vouloir nier, ce qui serait souverainement injuste, le travail considérable et intéressant de l'auteur, nous avons été complétement déçu dans notre espoir. Son livre a pour principal caractère de reproduire et de résumer les systèmes et les travaux actuels, sans en discuter aucun. C'est donc simplement un miroir où se reflète fidèlement le décousu complet des études philologiques, tant en Allemagne qu'en France et ailleurs.

Cependant, le livre de M. Auguste Brachet mérite d'être signalé aux lettrés, comme constatant une évolution singulière et extrêmement curieuse qui s'opère en ce moment dans la philologie.

Celui qui, il y a seulement quinze ans, serait venu dire à l'Université, à l'Académie française ou à l'École des Chartes, que le français n'était pas du *latin corrompu*, aurait été immédiatement considéré comme un visionnaire, et rigoureusement excommunié dans toute l'étendue de la république des lettres. Eh bien! M. Auguste Brachet vient, au nom de l'Allemagne savante, crier *raca* à cette vieille doctrine; et le plus plaisant de l'affaire, c'est qu'il se présente sous le patronage de savants français qui n'en ont jamais professé d'autre, tels que M. Littré et M. Guessard.

Ainsi, M. Auguste Brachet s'écrie bien haut: « Il est inexact de dire que le français est du *latin classique corrompu*. » Voilà le mot lâché! Que vont penser les ombres de tous les académiciens morts? Que vont dire les académiciens vivants? Il fallait même un critique aussi essentiellement sceptique que M. Sainte Beuve, qui a écrit dans le *Moniteur* un article sur le livre de M. Brachet, pour ne pas se voiler la face, à l'énoncé d'une telle hérésie.

Mais, si M. Auguste Brachet ne veut pas que le français soit du latin littéraire corrompu, que veut-il donc qu'il soit? En est-il arrivé enfin à penser qu'une nation comme la nôtre, l'une des plus anciennes de la terre, qui a envoyé des ambassadeurs à Alexandre, qui a couvert l'Italie, la Grèce, la Macédoine, l'Asie Mineure, de ses enfants, qui a fait trembler Rome pendant cinq cents ans, qui a combattu sous les drapeaux de tous les grands capitaines, depuis Pyrrhus et Philopœmen jusqu'à Annibal et à César; en est-il arrivé à penser que cette nation parle une langue qui est traditionnellement la sienne, sans avoir jamais eu besoin de l'emprunter à personne?

M. Auguste Brachet ne fait pas tant d'honneur aux Gaulois, nos pères. Il ne croit pas, il est vrai, que nous parlions une langue dérivée de celle de Cicéron; mais il est persuadé que nous parlons une langue dérivée de celle des anciens paysans romains. En un mot, d'après la nouvelle philologie, le français provient du patois du Latium.

Voici la formule de cette doctrine nouvelle:

« Il n'est pas exact de dire que le français est du latin classique corrompu; c'est le latin populaire lui-même, à l'exclusion du latin classique. Du latin vulgaire naquirent l'italien, l'espagnol, le portugais, qui ne sont, comme le français, que le produit du lent développement de la langue vulgaire des Romains. »

Avant d'apprécier cette doctrine nouvelle, disons qu'elle appartient à un Allemand très connu, M. Max Müller, qui l'a exposée, en termes identiques, dans ses *Leçons sur la science du langage*, pages 63 et 207 de la traduction française. Ajoutons que, par oubli sans doute, M. Max Müller est, de tous les savants allemands loués par M. Auguste Brachet, le seul qui n'ait pas été nommé.

II.

Ainsi, voilà une secte philologique qui vient changer la doctrine jusqu'ici adoptée en France par l'Université, par l'Académie et par l'école des Chartes. D'après elle, le français ne vient pas du latin littéraire, il vient du latin vulgaire, c'est-à-dire du patois du Latium.

Quelle est la valeur de cette doctrine nouvelle, et sur quel ordre de preuves se fonde-t-elle? Ceux qui ont sérieusement étudié cette matière ne sauraient hésiter: l'ancienne doctrine était un préjugé, dénué de toute base scientifique; la nouvelle est absolument dans le même cas. C'est une pure fantaisie, un rêve, auxquels font défaut les preuves les plus élémentaires et les plus nécessaires.

Si quelquechose s'imposait à M. Brachet, après avoir déclaré que, *dès le premier siècle de notre ère, le latin vulgaire avait supplanté la langue celtique, dans toute la Gaule*, c'était de le prouver. Il ne l'a ni fait, ni tenté; il s'est borné à reproduire des redites surannées, sans en examiner la valeur. Or, s'il y a, pour les hommes occupés de cette question, une chose rigoureusement certaine, c'est que la langue gauloise ou celtique résista complétement, absolument à la domination romaine, et lui survécut.

De toutes les preuves historiques de ce fait, qui sont fort nombreuses, il suffit d'en citer une, qui est écrasante et sans ré-

plique.

Lorsque, sous les Antonins, le droit de cité romaine eut été donné, sans exception, à tous les hommes libres de l'Empire, l'activité civile et commerciale du monde entier se serait arrêtée, si le gouvernement n'avait permis aux nouveaux *Romains* de se servir d'une autre langue que le latin, langue officielle des citoyens, pour la rédaction des contrats civils et commerciaux. Sur la proposition de Papinien, Septime Sévère conféra, vers l'an 210, le caractère de langue légale au grec, au punique et au syriaque, et environ dix ans plus tard, sur la proposition d'Ulpien, Alexandre Sévère conféra le même caractère A LA LANGUE GAULOISE.

Ainsi, cette langue gauloise, qu'on suppose disparue pendant le premier siècle de notre ère, est élevée, pendant le troisième, au rang de langue légale pour la rédaction des Fidéicommis; et, à la fin du sixième siècle, Justinien consacre de nouveau le caractère officiel de cette langue, en plaçant la loi d'Alexandre Sévère dans les *Pandectes*.

La langue gauloise n'a donc été supplantée ni par le latin littéraire, ni par le latin vulgaire. C'est elle au contraire qui, à partir du règne de Septime Sévère, a supplanté la langue latine dans la rédaction des contrats; et les *Pandectes* prouvent aux plus incrédules que nos pères avaient conservé l'usage général de leur langue nationale pendant toute la domination romaine, puisque l'Empereur Justinien la consacrait comme instrument des contrats civils cent cinquante ans après la Grande invasion Germaine, et soixante ans après la mort de Clovis.

Ainsi, la langue gauloise, n'ayant jamais disparu, n'a jamais pu être remplacée, ni par le latin littéraire, ni par le latin vulgaire. Ce sont donc là deux purs préjugés, sans aucun fondement sérieux, et reproduits avec une légèreté qui afflige (1).

III

La seconde nécessité qui s'imposait à M. Auguste Brachet, en exposant sa thèse, c'était de prouver qu'en effet le latin vulgaire ou le patois du Latium s'était introduit dans la Gaule, et de montrer clairement, nettement, par quel mode, par quels agents, s'était opérée son introduction. C'était là une thèse d'autant plus importante à établir solidement, qu'elle venait changer les données fondamentales de la philologie actuelle.

Eh bien ! comment l'auteur a-t-il résolu ce problème délicat et difficile ? Voici ses propres paroles :

« Importé en Gaule par les soldats et les colons, le latin vulgaire s'y acclimata rapidement, et, dès le premier siècle de notre ère, il avait supplanté le celtique par toute la Gaule, à l'exception de l'Armorique et de quelques points isolés... Le séjour prolongé des légions romaines, l'arrivée incessante de nouveaux colons, la nécessité pour les gens du peuple de plaider aux tribunaux romains..., la mobilité d'esprit naturelle aux Celtes..., tout contribuait à faire adopter au peuple gaulois la langue des vainqueurs. »

Indiquons d'abord, mais sans nous y arrêter, les hypothèses gratuites accumulées dans ces quelques lignes.

« Le latin vulgaire avait supplanté le celtique dans toute la Gaule, à l'exception de l'Armonique. » — Mais sur quoi donc se serait fondée cette exception? les peuples de l'Armorique furent, après les Nerviens, les premiers soumis par César, pendant sa troisième campagne. Ils ne se soulevèrent plus pendant les longues et sanglantes luttes qui précédèrent la chute définitive de la confédération gauloise, à Alise; ils restèrent soumis aux tributs, à toutes les autres obligations des Gaulois. Pourquoi l'invasion du patois du Latium les aurait-elle épargnés? donc, de deux choses l'une : ou le latin vulgaire envahit l'Armorique, comme toutes les autres parties de la Gaule, ou il n'en envahit aucune; car elles vécurent toutes sous le même régime et subirent les mêmes conditions.

« L'arrivée incessante de nouveaux colons... contribua à faire adopter la langue des vainqueurs ». — Mais où donc M. Au-

---

(1) Nous ne voudrions pas faire peser ce reproche sur M. Auguste Brachet particulièrement. Il lui est commun avec beaucoup d'autres. Cependant, pour citer un fait entre cent, pourquoi avoir fait dire à Pline le jeune qu'*il se vantait dans une de ses lettres que ses œuvres étaient connues dans toute la Gaule*.

Pline n'a jamais cru ou dit cela. Voici ses paroles : « Je ne pensais pas qu'il y eût des libraires à Lyon; et j'apprends avec plaisir que mes livres s'y vendent. » — On vend aussi les œuvres de Goëthe et de Byron en France ; ce n'est pas une raison de conclure que *tout le monde* y parle allemand ou anglais.

guste Brachet a-t-il trouvé cette arrivée incessante de nouveaux colons? D'où venaient-ils? où leur donna-t-on des terres? Le nombre des colonies romaines établies dans la Gaule est connu. Otez Narbonne, Arles, Béziers, Orange, Lyon, Aix, dans le Midi; Cologne et Basle, dans le Nord et dans l'Est, combien en reste-t-il? Tous les grands peuples de la Gaule étaient libres, maîtres chez eux, et l'on ne se fût pas avisé de leur imposer des colons. Quelle influence d'ailleurs auraient pu exercer sur la langue d'une province trois ou quatre mille vétérans, lorsqu'on songe que les Francs, les Bourguignons, les Visigoths, perdirent rapidement leurs dialectes allemands au milieu des Gaulois, et qu'entre Rollon et la bataille d'Hastings, de 911 à 1066, les Normands oublièrent la langue danoise et ne parlèrent plus que la nôtre?

Ce sont donc là, on le voit, autant d'hypothèses entièrement gratuites, venant compliquer, sans la résoudre, la véritable question, qui est celle-ci :

Est-il vrai que les légions romaines apportèrent dans la Gaule le latin vulgaire, ou le patois du Latium?

Il aurait fallu pour cela, d'abord, que les légions qui conquirent la Gaule et qui la gardèrent fussent latines, eussent été levées dans le Latium; — ensuite, que ces légions eussent été distribuées dans les provinces, de manière à agir sur les populations.

Or, les légions qui conquirent la Gaule étaient, non pas latines, mais italiennes, c'est-à-dire Liguriennes, Gauloises, Etrusques, Illyriennes, Ombriennes, Sammites; celles qui la gardèrent, à partir d'Auguste, ne furent même pas italiennes, mais allemandes, espagnoles, dalmates, pannoniennes, rhétiques; et, toujours séparées des populations, ces huit légions de la Gaule vécurent dans des camps fortement retranchés, le long du Rhin. Le centre de la Gaule ne les vit jamais.

L'étude des légions romaines, au point de vue philologique, était l'un des aspects les plus importants du sujet abordé par M. Brachet. D'où provenaient les légions de César et de ses successeurs, employées à la conquête ou à la garde de la Gaule? Quelles langues parlaient-elles? C'était ce qu'il fallait déterminer exactement pour être autorisé à conclure que ces légions avaient influé sur la langue nationale des Gaulois. L'auteur n'a pas traité et ne semble pas avoir soupçonné cette grave et difficile question. Il s'est borné à croire et à dire que les légions romaines avaient apporté le latin vulgaire dans la Gaule, sans remarquer qu'un soldat de la Gaule cisalpine, de l'Etrurie ou de la Campanie, n'entendait ni le latin littéraire, ni le patois du Latium.

Cette étude des dialectes parlés par les légions romaines a été l'objet d'un long et consciencieux travail dans le premier volume de notre *Histoire de la langue française*, qui est consacré aux origines. Nous n'avons pu, dans ce qui précède, en indiquer que les solutions générales, et nous espérons pouvoir le soumettre prochainement au public.

IV

Ce fut assurément une singulière idée d'aller, sous le prétexte d'une certaine communauté de vocabulaire, chercher dans le latin, langue à flexions, l'origine de l'Italien, de l'espagnol et du français, langues fixes. C'est comme si, sous le prétexte que les poissons ont des vertèbres et des côtes, ainsi que les oiseaux, on disait que les carpes sont des pigeons dégénérés. En philologie, comme en histoire naturelle, la possession commune de certains éléments secondaires n'implique pas nécessairement des rapports de filiation. Or, dans les langues, les mots sont l'accessoire; c'est la grammaire qui est le principal.

Mais ce n'est pas, quoique pour des raisons différentes, une idée moins singulière de faire dériver les dialectes de la France, de l'Espagne et de l'Italie, du latin vulgaire ou du patois du Latium.

De tous les dialectes de l'Italie antique, le latin vulgaire, auquel on s'avise tout à coup d'attribuer une force immense d'expansion, fut assurément le plus restreint, le plus isolé, le plus solitaire. Il ne franchit jamais, à l'ouest le cours du Liris, car les Samnites ne l'entendaient pas; à l'est le cours du Tibre, car les Etrusques ne l'entendaient pas non plus; au nord le cours de la Néra, car les Ombriens avaient une langue propre et très différente. Plus au nord encore, à Rimini, commençaient les Gaulois, avec lesquels on ne communiquait que par interprète.

Annibal est un curieux exemple du peu

d'importance que le latin vulgaire avait en Italie, même à l'époque où Plaute lui avait déjà donné une forme immortelle. Annibal avait occupé seize ans diverses parties de l'Italie; il avait seize ans guerroyé contre Rome; il avait vécu seize ans entouré de prisonniers romains, et Annibal n'entendait pas le latin. La longue entrevue qu'il eut avec Scipion, la veille de la bataille de Zama, eut lieu par l'intermédiaire de leurs interprètes. Quelques mois auparavant, en quittant le sol italien, il avait consacré un autel à Junon, au cap Lacinien, et l'inscription qu'il y avait fait graver était en grec et en punique. Il n'avait pas voulu confier au latin le souvenir de sa gloire. Cette inscription contenait les détails de sa descente en Italie. Polybe l'avait lue et copiée.

Et quelle était donc la cause de cet isolement dans lequel resta le patois du Latium?

De tous les grands dialectes de l'Italie antique, le ligurien, le gaulois, l'euganéen, l'étrusque, l'ombrien, l'osque, celui du Latium était le seul qui ne fût pas complétement et exclusivement italien par le vocabulaire, et surtout par la grammaire. Les colonies grecques établies dans le *vieux* Latium, à Albes, à Préneste, à Autemme, à Cénine, à Crustumérie, à Rome surtout, avaient apporté, avec leur vocabulaire, une grammaire absolument étrangère à l'Italie.

Ce dialecte du Latium, dont les mots, substantifs ou verbes, changeaient de physionomie selon les cas et les temps, dont la phrase s'enroulait comme un serpent à mille plis, déroutait les autres Italiens, possesseurs de langues à mots fixes et invariables et à phrase rectiligne. En outre, ce dialecte du Latium défigurait tous les noms des villes italiennes : d'Arezzo, il faisait Arretium ; de Chiusi, il faisait Clusium. Quelques-unes d'entre elles, Arpi, Fundi, Carsoli, avaient seules conservé leurs dénominations nationales, qu'on trouve dans les historiens du siècle d'Auguste.

Le latin usuel du Latium, surtout le latin littéraire de Rome, étaient donc des langues à éléments grecs, c'est-à-dire étrangers, répugnant profondément aux peuples d'Italie ; et lorsque la domination de Rome cessa de protéger l'un et d'imposer l'autre aux lettrés, les vieux dialectes nationaux, délivrés du joug, reprirent leur essor et devinrent ce que Dante les trouva, lorsqu'il tenta, on sait avec quel succès, de donner à l'Italie une langue littéraire à base exclusivement italienne.

Nous manquerions notre but, si les observations qui précèdent pouvaient décourager M. Auguste Brachet. Nous ne voulons que l'avertir de la voie sans issue où il entre. La vérité n'est pas là. Pendant le seizième et le dix-septième siècles, la philologie demeura stérile, parcequ'on cherchait tout dans l'hébreu ; pendant le dix-huitième et le dix neuvième, elle n'a pas fait un pas, parcequ'on cherche tout dans le latin. On a mis un préjugé à la place d'un autre.

Si les peuples de l'Italie, de l'Espagne et de la France, parlent évidemment la même langue, reconnaissable sous la forme transparente des dialectes, ce n'est pas que les Romains ou les Latins aient communiqué leur idiome aux autres, c'est que tous ces peuples appartiennent à la même famille. Ils sont frères. Ils ont, ils ont toujours eu la même langue, même avant que les Romains eussent mis le pied hors de chez eux. C'est pour cela que les inscriptions ombriennes, osques et étrusques, sont pleines de mots français, bretons, gascons, auvergnats, provençaux, liguriens, catalans.

L'ethnologie et l'histoire, et non les rêves des vanneurs de mots et des écosseurs de syllabes, telles sont les sources dans lesquelles on trouvera les origines de la langue française.

Pays. 9 mars 1868.

A. GRANIER DE CASSAGNAC.